

# ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : INVESTISSEMENT, PERSPECTIVES ET ENJEUX



Pascal Trideau

## **Vous vous définissez comme un « partenaire de l'économie sociale et solidaire ». Pouvez-vous nous en dire plus ?**

Esfin Gestion est un partenaire des entreprises de l'économie sociale et solidaire telle qu'elle a été définie par la loi Hamon en juillet 2014.

Contrairement aux acteurs du capital investissement qui investissent dans des SA ou SAS avec pour objectif une plus-value à terme fondée majoritairement sur la cession de leurs parts, nous intervenons sous forme de titres participatifs, un instrument financier créé en 1983 et dédié aux entreprises coopératives. Cela nous permet d'intervenir en fonds propres sur une durée longue, en moyenne 9 ans, en cohérence avec les projets structurants des entreprises. Actuellement, nous accompagnons 130 entreprises et disposons de 175 millions d'euros de capitaux sous gestion.

## **Comment cela se traduit-il ?**

Nous investissons dans des entreprises qui appartiennent aux différentes familles coopératives : les sociétés coopératives et participatives, les coopératives agricoles, les coopératives de commerçants ou d'artisans ; mais aussi les associations, les mutuelles et les ONG.

Depuis plusieurs années, nous soutenons les entreprises de droit commun d'un point de vue statutaire, mais qui respectent certains critères de l'ESS : gouvernance démocratique, affectation d'une partie significative des résultats au maintien et au développement de l'activité...

Pascal Trideau, Président du Directoire d'**Esfin Gestion**, revient sur le positionnement de la société et sur son modèle d'investissement axé sur les entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS).

En 2015, pour favoriser le changement d'échelle du secteur, nous avons lancé le fonds « Impact Coopératif », véhicule souscrit par des investisseurs institutionnels, des banques, dont le Crédit Coopératif et BPIFrance, des mutuelles d'assurance et le Mouvement des SCOP pour un montant de 74 millions d'euros. Il a vocation à investir auprès d'entreprises sociales et solidaires des montants unitaires compris entre 1 et 10 millions d'euros. Historiquement, via notre fonds « Institut de Développement de l'Economie Sociale », nous intervenons uniquement sur des montants unitaires inférieurs à 1,5 M €, avec une moyenne de 400 k€.

## **De plus en plus de start-ups partagent les valeurs de l'ESS. Sont-elles éligibles à vos fonds ?**

Nous avons remarqué un véritable engouement des jeunes créateurs d'entreprises pour les valeurs de l'ESS. Ces entreprises sont totalement éligibles à nos fonds. Néanmoins, compte tenu de leur profil de risque, nous sommes très sélectifs pour apporter la réponse la plus pertinente et la plus adéquate à ce nouveau segment de l'économie sociale et solidaire.

## **Quels sont les autres enjeux propres à votre secteur d'activité ?**

Pour conserver nos ambitions de lucrativité mesurée, tout en faisant face à une réglementation de plus en plus contraignante, nous sommes

confrontés à la nécessité de gérer des fonds plus importants. Nous réfléchissons à la création de nouveaux fonds qui pourraient se focaliser sur un secteur précis.

En parallèle, nous imaginons que les entreprises qui auront bénéficié de l'accompagnement du fonds « Impact Coopératif » accéléreront leur développement et auront des besoins significatifs en fonds propres. Nous envisageons donc à moyen terme la création d'un fonds « Impact Coopératif Bis ».

Même si nous couvrons l'ensemble du territoire, nous sommes dans l'optique d'améliorer notre ancrage local et régional en nouant des partenariats pour permettre à des structures isolées de l'ESS d'accéder à des fonds propres externes.

## **Et pour conclure ?**

Face, d'une part, à la situation économique et sociale à laquelle nous sommes confrontés et, d'autre part, à la compétition internationale qui s'impose à nous, les structures de l'ESS présentent des atouts de pérennité, de stabilité et d'efficacité que nous soutenons.

Nous souhaitons, par l'apport de capitaux longs, contribuer à développer les entreprises de cette économie modérée et non axée sur la seule maximisation des profits à court terme pour l'actionnaire, au bénéfice de l'emploi et des territoires. ■